

# LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Les modalités techniques et financières  
précisées dans ce document sont valables pour  
l'année en cours.

## LES SERVICES DE GDS BRETAGNE OUVRENT DROIT À DIFFÉRENTS MODES DE PRISE EN CHARGE :

### Pour les analyses :

- **100 % tiers payant :**

GDS Bretagne reçoit et règle en totalité la facture d'analyses du laboratoire pour le compte de l'adhérent,

- **Remboursement éleveur :**

Une prise en charge totale ou partielle versée à l'adhérent facturé sur la base du montant de l'analyse\*

Le remboursement à l'adhérent est automatisé (remboursement de l'éleveur à réception par GDS Bretagne du résultat d'analyse), ou réalisé après réception par GDS Bretagne d'un justificatif

\*Analyse dans la limite du tarif LDA 56 ou LABOCEA + frais de centrifugation si PCR de mélange, ne sont pas pris en charge les frais annexes (dossier, échantillonnage...)

- **Un forfait versé à l'adhérent facturé.**

**Pour les honoraires vétérinaires :** sauf cas particulier, la prise en charge est limitée à la vacation et aux prélèvements, montants précisés selon la convention tarifaire régionale signée par GDS Bretagne, la DRAAF et le SRVEL Bretagne.

**Les prises en charge d'analyses, les honoraires vétérinaires et les indemnités bénéficient aux seuls éleveurs adhérents de GDS Bretagne, sous réserve du respect de l'ensemble des principes suivants :**

- d'une manière générale, les aides financières ne sont acquises dans leur intégralité qu'aux adhérents à jour de l'ensemble de leurs cotisations,
- du respect des obligations réglementaires liées à l'identification, aux règles sanitaires, d'hygiène et de bien-être animal, et toutes les règles concernant en particulier les mouvements d'animaux,
- du respect des mesures définies dans les protocoles techniques et les documents d'engagement d'entrée en plan, et notamment des délais d'abattage, de la présentation des justificatifs demandés : certificats vétérinaires, bons d'équarrissage originaux, attestations d'abattage, tickets de pesée, certificats de saisie, facture de vente en boucherie.

En cas de manquement aux règles précisées ci-contre, GDS Bretagne se réserve le droit de suspendre ou de ne pas faire bénéficier l'adhérent des services et aides techniques et financières proposées.

Les prélèvements et analyses pris en charge sont ceux demandés et organisés par GDS Bretagne. Les dépistages et les analyses ponctuelles restent à la charge de l'éleveur.

Les analyses doivent avoir été réalisées dans un laboratoire accrédité ou reconnu par GDS Bretagne, ou par une technique reconnue par le GDS (boucle TST...).

En dehors des règles de prise en charge spécifiques précisées dans ce document, les frais d'analyses et les frais vétérinaires sont à la charge de l'éleveur.

